

# PROCEDURE D'ACQUISITION (1<sup>RE</sup> DEMANDE) OU DE RENOUVELLEMENT DES CARTES DE PARKING « ÉTUDIANTS 2022-2023 »

**Il n'est délivré aucune carte aux étudiants en  
PASS – INTERNAT – DU et en Année de Thèse**

## **TRES IMPORTANT**

Conformément à l'art. 2, en achetant la carte de parking étudiant de la Faculté de Pharmacie, l'utilisateur fait l'acquisition d'un droit d'accès dans **la limite des places disponibles**.

Vous pouvez récupérer l'imprimé sur le **site de l'UFR pharmacie de Montpellier** dans l'**onglet scolarité « inscriptions/réinscriptions »**

Merci de le renseigner et de nous le retourner, uniquement à partir du 24 août 2022, accompagné de :

- la copie du **certificat de scolarité 2022-2023**
- si **1<sup>re</sup> demande**, un chèque de **16,00 € à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UM**
- si **renouvellement**, un chèque de **5,50 € à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UM**

Prière de déposer le tout dans une enveloppe fermée dans la boîte prévue à cet effet à la Loge (bâtiment A - RdC).

Les cartes seront traitées dans un délai de 72h maximum.

**A l'attention des premières demandes** : dès que votre carte sera activée, vous serez prévenus par mail pour venir la récupérer à la loge **sur présentation de votre carte d'identité et signature**.